



-  Politique complémentaire à celle du Conseil Général, en ce qui concerne le transport à la demande, sur délégation du Conseil Général, dans le cadre des dispositions de la Loi d'Orientation du Transport Intérieur. Cette politique traduira par l'étude de faisabilité technique et financière et l'expérimentation d'un système de transport à la demande limité à des lignes intracommunautaires
-  Soutien financier à l'association « Covoiturage + », en vue de favoriser le système de covoiturage